



Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Berger  
Levrault

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Sables-Martin

Canton de Beaufort en Vallée

COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

Publié le ID : 049-200053213-20231205-CM\_DEL\_23092-DE

## DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de décembre, à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois, route de Saint Sicot - Saint Georges du Bois, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

### Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents excusés : Jean-Marc METAYER, Dean BLOUIN ; Frédéric FORET

Étaient en retard excusé : Christelle LE-BRUN

Secrétaire de séance : Pascal NOGRY

### **CM-DEL-23092/ DÉNOMINATION DE VOIE : PARCELLE 138 ZE 157 LOTISSEMENT « IMPASSE DES FROUX » FONTAINE GUERIN**

Il est proposé au Conseil municipal de valider le principe de procéder selon la volonté des propriétaires, à la dénomination de la voie du lotissement « Impasse Des Froux », commune déléguée de Fontaine Guérin, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à sa mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au propriétaire du lotissement, Monsieur GAULTIER Christophe de proposer un nom de voie.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation devient exécutoire à compter de la décision du Conseil municipal par délibération.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres.

**Il appartient au conseil municipal d'en délibérer pour :**

- **Adopter la dénomination proposée par Monsieur GAULTIER Christophe de la parcelle 138 ZE 157, Lieu-dit : Les Froux, Fontaine Guérin 49250 LES BOIS D'ANJOU : impasse Des Froux est accordée,**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

**CONSIDERANT** la proposition de la dénomination de l'impasse au lieu-dit : Les Froux – Fontaine Guérin, parcelle 138 ZE 157 par Monsieur GAULTIER Christophe, à savoir : impasse Des Froux ;

**ARTICLE 1 :**

**ADOpte** la dénomination proposée par Monsieur GAULTIER Christophe de la parcelle 138 ZE 157, Lieu-dit : Les Froux, Fontaine Guérin 49250 LES BOIS D'ANJOU : impasse Des Froux est accordée ;

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 5 décembre 2023**



**Le Maire, Sandro GENDRON**

Département :  
MAINE ET LOIRE

Commune :  
LES BOIS D'ANJOU

Section : ZE  
Feuille : 000 ZE 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 28/08/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023  
par le centre des impôts  
SDIF du Maine et Loire - Saumur  
Publié le  
ID : 049-200053213-20231205-CM\_DEL\_23092-DE

49400 Saumur  
tél. 02.41.83.57.00 -fax  
sdif49.saurmur@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

